

**Pour plus d'informations, et pour répondre aux questions que vous vous posez :**

**Médiations & Parentalité 37**



92 rue du Sanitas - 37000 TOURS

*L'accès du public se fait par l'arrière du bâtiment au niveau de la rue Jean Aubry.*

Tél / fax : 02 47 61 24 40

contact@mep37.fr

Caf Touraine - Service Communication © AdobeStock - Istock

**caf.fr**

**SIMPLIFIEZ-VOUS LA CAF...**

Sur **Vous pouvez :**



**Points d'accueil**

Points d'accueil en Touraine (siège, visio-guichets, permanences)



**Prendre rendez-vous à la Caf Touraine**

À l'accueil, en visio-guichets, dans les permanences.



**Par téléphone 3230**

(Service 0,06 € / min + prix appel)  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30



**Faire des demandes en ligne et faire des simulations**



**Accéder à votre compte (accès sécurisé)**

Consulter vos paiements, suivre vos démarches, signaler un changement, télécharger une attestation...



« Je souhaite retrouver un dialogue familial »

**LA MÉDIATION FAMILIALE**

CONFLITS FAMILIAUX, SÉPARATIONS, DIVORCES...



En partenariat avec Médiation & Parentalité 37



# LA MÉDIATION FAMILIALE

**Engager une médiation familiale pour vous aider à dépasser le conflit, trouver un accord et préserver les liens familiaux.**

## Qu'est-ce-que c'est ?

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociations qui vous permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

## Quel est le rôle du médiateur familial ?

- Rétablir la communication au sein du foyer familial.
- Créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

## Qui est concerné ?

**Adultes, enfants, grands-parents.**

La médiation familiale peut être à votre initiative ou à celle d'un juge.

Dans tous les cas, la médiation ne peut commencer que si les deux personnes concernées sont présentes et ont donné leur accord.



## LA MÉDIATION FAMILIALE SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES



- ① **l'entretien d'information**, au cours duquel le médiateur familial vous présente les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder. Vous pouvez ainsi accepter ou refuser de vous engager. Cet entretien est sans engagement.
- ② **les entretiens de médiation familiale** d'une durée de 1h30 à 2 h environ,
- ③ **si vous aboutissez à un accord**, vous pouvez demander au juge, selon votre situation de l'homologuer.

## Un soutien financier

L'entretien d'information (première séance) est gratuit. Votre participation financière sera calculée en fonction de votre quotient familial.

**Parce qu'il est important de rétablir le dialogue**